

## Réunion du Comité Syndical du 29 Mars 2022

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

*Date de la convocation : 17 Mars 2022*

*Secrétaire de séance : M. PINSON (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)*

Présents avec voix délibérative :

- Communauté de Communes Berry Loire Vauvise : Mme SAUVEUR ;
- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. BLOND ; M. GEORGET ;
- Communauté de Communes La Septaine : M. MENNESSON ; M. ROMAIN ; M. BLANCHARD ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. BOUGRAT ; M. CHALLETON ; M. BLAIN ; Mme LATOURNERIE ; M. RIPARD ; M. LETOURMY ; M. BENOIT ; M. DUBOIS ; M. MACHADO ; Mme PAJON ; M. GROUSSON ; M. COSSON ; M. ZIMMERLI ; M. PINSON ; Mme RAFFAITIN ; M. BOUET ; M. COLLIN ; M. BAILLY ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : Mme DESGUIN.

Présents sans voix délibérative :

- Mme LEJAY Trésorière.

Absents excusés :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. CHALOPIN ; M. STOQUERT ; M. DESROCHES ; Mme LEBLANC ; M. PRUDENT
- Communauté de Communes La Septaine : M. BAUDON ; M. POLICARD ; Mme CHIRON ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. BORITCH ; M. JACQUET ; M. GENESTE ; Mme SAISSSELIN ; M. GAZOUNAUD ; M. BOUARD ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : Mme MOREVE ; Mme TORCHY ; Mme GAUCHER.

Pouvoirs :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. STOQUERT à M. BLOND ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. BORITCH à M. BENOIT ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : Mme TORCHY à Mme DESGUIN.

*En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, les dispositifs dérogatoires de règles de quorum et de pouvoirs sont prolongés jusqu'au 31 juillet 2022.*

*Ainsi, les conditions de réunion du comité syndical du SIVY organisé le 29 Mars 2022 prévoient que les organes délibérants peuvent délibérer valablement lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent et qu'un membre de cet organe peut être porteur de deux pouvoirs.*

Monsieur BLANCHARD accueille les délégués par la présentation d'une vidéo de la Commune d'Avord, du cadre de vie de la commune et revient enfin sur l'accueil favorable des travaux du SIVY ayant eu lieu sur Avord par la municipalité.

Monsieur BENOIT, ouvre la séance en précisant que le quorum est atteint et remercie Monsieur BLANCHARD, Maire de la Commune d'Avord pour l'accueil du Conseil Syndical. Il remercie également la présence de Madame LEJAY, Trésorière et précise la très bonne collaboration entre la Trésorerie et le SIVY.

Madame LEJAY informe qu'il existe désormais des conseillers aux décideurs locaux afin de répondre aux besoins des collectivités territoriales.

### - Désignation du secrétaire de séance

Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

Monsieur Eric PINSON (Communauté de Communes Terres du Haut Berry – Commune d'Humbligny se propose et est désigné secrétaire de séance par l'organe délibérant.

### - Approbation du Compte-rendu en date du 01/02/2022

Monsieur BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant le compte-rendu en date du 01 Février 2022 ; en l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### - Approbation du Compte de Gestion 2021

Monsieur BLOND, 3<sup>ème</sup> Vice-Président en charge du Budget, présente aux délégués le Compte de Gestion 2021 :

## CS 29/03/2022 - DELIBERATIONS



Délibération présentée par Monsieur BLOND

### Approbation du Compte de Gestion 2021

Le Président expose :

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le Compte de Gestion 2021 du SIVY adressé par le Comptable de la Trésorerie de Bourges Municipale qui présente les données suivantes :

Section de Fonctionnement		
Libellé	Montant	
<b>En Recette</b> : montant total des titres de recettes émis	+	452 791,96 €
<b>En dépense</b> : montant total des mandats émis	-	471 531,10 €
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice</b> :	=	- 18 739,14 €
<b>Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice précédent</b> :	+	113 137,59 €
<b>Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice à affecter</b> :	=	94 398,45 €
Section d'Investissement		
Libellé	Montant	
<b>En Recette</b> : montant total des titres de recettes émis	+	23 292,62 €
<b>En dépense</b> : montant total des mandats émis	-	11 911,61 €
<b>Résultat d'investissement de l'exercice</b> :	=	11 381,01 €
<b>Excédent de financement à la clôture de l'exercice précédent</b> :	+	41 034,23 €
<b>Résultat d'Investissement à la clôture de l'exercice</b> :	=	52 415,24 €





Pour : \_\_\_\_\_  
 Contre : \_\_\_\_\_  
 Abstention (s) : \_\_\_\_\_

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**- Approbation du Compte Administratif 2021 et affectation du résultat de fonctionnement**

Monsieur BLOND évoque ensuite le Compte Administratif 2021 et l'affectation du résultat de fonctionnement :

<b>CS 29/03/2022 - DELIBERATIONS</b>			
<i>Délibération présentée par Monsieur BLOND</i>			
<b>Approbation du Compte Administratif 2021 et affectation du résultat de fonctionnement</b>			
Le Président de séance désigné expose (vu l'article L.2121-14 du CGCT) :			
<b>Il est proposé</b> au Comité Syndical du SIVY : d'approuver le compte administratif 2021 du SIVY qui présente les données suivantes et d'affecter, au vue de ces données, le résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice soit <b>94 398,45 €</b> à la ligne budgétaire 002 du budget 2022 du SIVY à la section de fonctionnement en recette.			
	<b>Section de Fonctionnement</b>		
	Libellé	Montant	
	<b>En Recette</b> : montant total des titres de recettes émis	+	452 791,96 €
	<b>En dépense</b> : montant total des mandats émis	-	471 531,10 €
	<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice</b> :	=	- 18 739,14 €
	<b>Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice précédent</b> :	+	113 137,59 €
	<b>Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice à affecter</b> :	=	94 398,45 €
Pour : — Contre : — Abstention (s) : —	<b>Section d'Investissement</b>		
	Libellé	Montant	
	<b>En Recette</b> : montant total des titres de recettes émis	+	23 292,62 €
	<b>En dépense</b> : montant total des mandats émis	-	11 911,61 €
	<b>Résultat d'investissement de l'exercice</b> :	=	11 381,01 €
	<b>Excédent de financement à la clôture de l'exercice précédent</b> :	+	41 034,23 €
	<b>Résultat d'Investissement à la clôture de l'exercice</b> :	=	52 415,24 €

Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention (s) : 0

N'ayant pas pris part au vote N'ayant pas pris part au vote : 2 (Le Président du SIVY, Monsieur Gilles BENOIT, n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le pouvoir de Monsieur BORITCH à Monsieur BENOIT).

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**- Vote du Budget Primitif 2022**

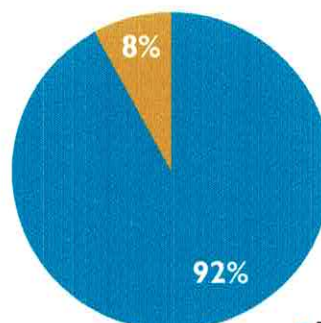
Madame BOUCHARD, présente le Budget Primitif 2022 :

# CS 29/03/2022 - DELIBERATIONS

Présentation par Coralie BOUCHARD

## Budget Primitif 2022

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
753 557,50 €	753 557,50 €
Investissement	
Dépenses	Recettes
65 585,92 €	65 585,92 €



■ Fonctionnement  
■ Investissement

Budget Total 2022
819 143,42 €

# CS 29/03/2022 - DELIBERATIONS



## Fonctionnement – Dépenses

<b>Chapitre 60 :</b> Electricité, carburants, petits matériels, vêtements de travail, fournitures administratives	17 500,00 €
<b>Chapitre 61 :</b> <b>Travaux et Etudes</b> , logiciels, locations bureaux et voiture, entretiens véhicules, assurances, suivi, formations	420 390,47€
<b>Chapitre 62 :</b> Communication, Frais de déplacement / réception / affranchissement / télécommunications / bancaires, Stagiaires	55 424,00 €
<b>Chapitre 63 :</b> Cotisation CDG	3 000,00 €
<b>Chapitre 64 :</b> <b>Rémunérations agents et cotisations</b> , CNAS et médecine du travail	200 600,00 €
<b>Chapitre 65 :</b> Indemnités des élus et cotisations	39 000,00 €
<b>Chapitre 66 :</b> Intérêts ligne de trésorerie	5 000,00 €
<b>Chapitre 68 :</b> Amortissements	11 643,03 €
<b>Chapitre 022 :</b> Dépenses imprévus	1 000,00 €
<b>Montant total dépenses de fonctionnement</b>	<b>753 557,50 €</b>

## CS 29/03/2022 - DELIBERATIONS



### Fonctionnement - Recettes

Excédent	94 398,45 €
<u>Chapitre 74</u> :	473 410,07 €
- Subventions Région Centre Val de Loire, Département du Cher ,Agence de l'Eau Loire Bretagne	
- Participation des Communautés de Communes et d'Agglomération	170 000,00 €
<u>Chapitre 75</u> :	8 200,00 €
Subvention Bourges Plus Bureaux	
<u>Chapitre 77</u> :	7 548,98 €
Ecriture comptable quote-part des subventions d'investissement	
<b>Montant total recettes de fonctionnement</b>	<b>753 557,50 €</b>

## CS 29/03/2022 - DELIBERATIONS



### Investissement - Dépenses

<u>Chapitre 13</u> :	7 548,98 €
Ecriture comptable subventions d'investissement	
<u>Chapitre 20</u> :	981,82 €
Opération régularisation SIAVB	
<u>Chapitre 21</u> :	56 055,12€
Opérations d'Urgence, matériel technique, matériel informatique	
<u>Chapitre 020</u> :	1 000,00 €
Dépenses imprévus	
<b>Montant total dépenses d'investissement</b>	<b>65 585,92 €</b>

### Investissement - Recettes

Excédent	52 415,24 €
<u>Chapitre 10</u> :	545,83 €
FCTVA	
<u>Chapitre 28</u> :	11 643,03 €
Amortissements	
<u>Chapitre 45</u> :	981,82 €
Opération régularisation SIAVB	
<b>Montant total recettes d'investissement</b>	<b>65 585,92 €</b>

Madame LEJAY, Trésorière, précise que l'opération de régularisation du Barangeon concernait une écriture de compte de tiers à régulariser depuis la fusion, que la trésorerie souhaitait régulariser. Elle évoque également la demande auprès du SIVY d'amortir sur un an (délibération suivante).

Monsieur ROMAIN demande si les subventions sont déjà perçues ou attendues. Madame BOUCHARD précise que les subventions sont attendues. Monsieur JOLIVET rappelle que la majorité des financeurs des syndicats de rivières fonctionnent avec des versements d'acompte et de solde, au contraire de partenaires comme les fonds FEDER (un seul versement en fin de projet).

# CS 29/03/2022 - DELIBERATIONS



Délibération présentée par Monsieur BLOND

## Vote du Budget Primitif 2022

Le Président expose :

**Il est proposé** au Comité Syndical d'adopter le Budget Primitif 2022.

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
753 557,50 €	753 557,50 €
Investissement	
Dépenses	Recettes
65 585,92 €	65 585,92 €



Pour : —  
Contre : —  
Abstention (s) : —

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

## - Durée d'amortissement régularisation SIAVB

# CS 29/03/2022 - DELIBERATIONS



## Durée d'amortissement – régularisation « ex » SIAVB

Le Président expose :

Vu la fusion du SIVY et du SIAVB au 01 Janvier 2017 ;

Vu l'article L2321-2, 27° du CGCT, l'amortissement des immobilisations est obligatoire pour les collectivités et les groupements dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et pour leurs établissements publics ;

Vu la demande de la Trésorerie en date du 03/03/2022 identifiant une demande de régularisation du solde d'une opération pour compte de tiers de l'ex syndicat du Barangeon remontant à 2013 ;

Le Président propose la durée d'amortissement suivante :

Biens	Durées des amortissements
2804411 : Subventions d'équipement en nature - Organismes publics biens mobiliers, matériel et études	1 an

**Il est proposé** au Comité d'adopter la durée d'amortissement pour l'opération de régularisation.

Pour : —  
Contre : —  
Abstention (s) : —

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- **Formation à l'utilisation du Site Emploi Territorial**

## CS 29/03/2022 - DELIBERATIONS



Délibération présentée par Monsieur BENOIT

### **Autorisant la signature de la convention de formation à l'utilisation du Site Emploi Territorial**

Le Président expose :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher propose une formation à l'utilisation du Site Emploi Territorial afin que les collectivités saisissent elles-mêmes leurs déclarations d'emploi et leurs nominations, permettant une dématérialisation totale et un suivi en temps réel des procédures de recrutement.

Pour assurer cette mission de manière dématérialisée, **il est proposé** au Comité Syndical :

- d'autoriser les agents concernés à assister à la formation SET organisée par le CDG 18 permettant l'utilisation effective du Site Emploi Territorial par la collectivité ;
- d'autoriser le Président à conclure et signer la convention correspondante avec le CDG 18 annexée à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget.

Pour : \_\_\_\_\_  
Contre : \_\_\_\_\_  
Abstention (s) : \_\_\_\_\_



CONVENTION DE FORMATION  
A L'UTILISATION DU SITE EMPLOI TERRITORIAL (SET)

Formation organisée par le Centre de Gestion de la FPT DU CHER

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

*Monsieur ROMAIN demande le coût de cette formation. Madame BOUCHARD indique 50 €.*

## CS 29/03/2022 - DELIBERATIONS



Délibération présentée par Monsieur BENOIT

### **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

Le Président expose :

La nouvelle réglementation européenne sur les données personnelles le « RGPD » du 27 avril 2016 est entrée en application le 25 mai 2018.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées, des moyens dont la collectivité dispose et des dites obligations de mise en conformité, le SIVY, dans le cadre d'une mutualisation de cette mission, a retenu un prestataire dans le cadre de cette mise en conformité réglementaire. Cette mission comprend les trois phases suivantes et s'engage sur 5 ans :

Phase 1	Auditer et Initier la conformité
Phase 2	Production sur-mesure (2 à 4 jours à ajuster en fonction de l'Audit) pour une mise en conformité avec le RGPD)
Phase 3	Maintenir en conformité et mission DPO externalisé

**Il est proposé** au comité syndical :

- de répondre à l'offre mutualisée de l'Agence RGPD ;
- de signer tout document relatif à la mise en conformité avec le RGPD (devis, conventions, lettres de missions...);
- de prévoir les crédits correspondants au budget.

Pour :                   —  
Contre :               —  
Abstention (s) :     —



Pour :               28  
Contre :            0  
Abstention (s) :   0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

*Monsieur JOLIVET précise qu'un groupe de travail RGPD fut créé en 2019 entre plusieurs syndicats de rivières, afin d'effectuer une démarche groupée pour mutualiser les coûts.*

### - **Travaux Communaux 2022 : Aubinges, Quantilly et Sainte-Solange**

Monsieur JOLIVET aborde les travaux communaux 2022 :

- Aubinges : réfection d'un gué ;
- Quantilly : intervention sur le bief ;
- Sainte-Solange : gestion érosion de berge.

Il rappelle également le rehaussement de la ligne budgétaire de 12 000 € à 20 000 €.

Madame DESGUIN associée à M. DEBAIN présentent les projets travaux communaux 2022 :



# CS 29/03/2022 - DELIBERATIONS



Délibération présentée par Madame DESGUIN

## **Action ponctuelle : Renaturation d'un passage à gué sur le Colin sur la Commune d'Aubinges**

Le Président expose :

La Commune d'Aubinges a sollicité le SIVY afin qu'il procède au diagnostic d'un passage à gué en béton situé sur un chemin communal traversant le Colin au niveau du lieu-dit « Redan ».

Au vu de l'état de dégradation avancé de celui-ci (réparation provisoire afin de sécuriser le site en urgence, fissures à l'amont, dislocation à l'aval ...), la Commune d'Aubinges a souhaité réaménager le passage à gué afin qu'il puisse être praticable durablement en toute sécurité tout en se conformant à la réglementation sur la continuité écopiscicole (libre circulation piscicole et sédimentaire).

Considérant la consistance du projet : démolition du passage à gué, évacuation des éléments béton et de l'armature métallique récupérés et mise en place d'une recharge granulométrique afin de diversifier les écoulements ;

Prenant en considération que le projet améliorera la qualité du milieu aquatique : rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire actuellement atteinte, amélioration de la qualité de l'eau et diminution de l'envasement du lit à l'amont de l'ouvrage (secteur en 1<sup>ère</sup> cat piscicole en lien avec un projet SIVY en aval)

Considérant que ce projet rentre intégralement dans les compétences du SIVY, soit : « restauration/amélioration des milieux aquatiques » ;



# CS 29/03/2022 - DELIBERATIONS



Le Syndicat prendra en charge le montant associé sur la base de l'estimatif ci-dessous :

<b>Proposition financière du projet</b>	<b>3 500,00 € HT</b>
TVA (20 %)	700,00 €
<b>Total estimatif (TTC) de la participation du SIVY au projet</b>	<b>4 200,00 € TTC</b>

La mise en œuvre du projet fera l'objet d'un suivi des travaux et d'une réception par le SIVY.

**Il est proposé** au comité syndical :

- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires pour l'acceptation et la réalisation des travaux (convention, devis, ...) ;
- d'imputer la dépense à l'article 615231 du budget 2022 ;
- d'informer les délégués du montant réel des travaux lors du Conseil Syndical suivant la dépense.

Pour : \_\_\_\_\_  
 Contre : \_\_\_\_\_  
 Abstention (s) : \_\_\_\_\_

Pour : 28  
 Contre : 0  
 Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Monsieur ZIMMERLI (Communautés de Communes Terres du Haut Berry – Commune d'Aubinges) précise être lui-même allé sur site, que les travaux sont nécessaires en raison du danger du site.

Monsieur JOLIVET précise que c'est la localisation du site par rapport à la maison et son impact sur la continuité qui motivent l'intervention du syndicat.

- **Travaux Communaux 2022 Quantilly**

## CS 29/03/2022 - DELIBERATIONS



Délibération présentée par Madame DESGUIN

### Action ponctuelle : Renaturation des berges et du lit du Moulon sur la Commune de Quantilly

Le Président expose :

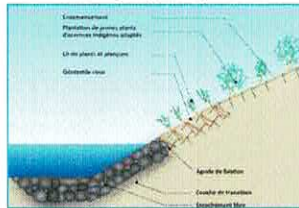
Vu la possibilité de mise en œuvre d'opérations ponctuelles de restauration et d'amélioration des milieux aquatiques sur les espaces communaux des communes membres du SIVY, le syndicat prévoit d'intervenir pour la réalisation de projets qui permettent « l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques ou la prévention des inondations ».

La Commune de Quantilly a sollicité le SIVY pour une problématique d'érosion de berge à proximité d'une route communale qui longe le Moulon au niveau du lieu-dit « Puydelaire ».

L'expertise terrain réalisée a permis de montrer que le phénomène d'érosion rencontré est accentué par plusieurs altérations (présence d'un petit pont en pierre qui concentre les écoulements et accélère le phénomène d'érosion, d'un fossé présentant une forte pente, d'un déficit granulométrique à l'amont ...).

L'objet du projet est de préserver et de sécuriser la voie communale contre l'érosion des berges tout en restaurant les fonctionnalités naturelles du Moulon : **Tester une méthode « douce » pour maintenir la berge**

Considérant la consistance du projet : mise en place d'une protection de berges en technique éco responsable d'enrochement associée à du végétal sur 10 m, apport d'une recharge granulométrique (cailloux) dans le cours d'eau afin de restaurer la continuité écologique (la présence du pont induit une chute d'environ 20 cm) et de diversifier les habitats pour la faune piscicole, replantation d'une ripisylve ;



## CS 29/03/2022 - DELIBERATIONS



Délibération présentée par Madame DESGUIN

### Action ponctuelle : Renaturation des berges et du lit du Moulon sur la Commune de Quantilly

Prenant en considération que le projet : améliore la qualité du milieu et les risques liés aux crues, au regard des enjeux environnementaux ;

Considérant que ce projet rentre intégralement dans les compétences du SIVY, soit : « restauration/amélioration des milieux aquatiques » et « prévention des risques inondations » ;

Le Syndicat prendra en charge le montant associé sur la base de l'estimatif ci-dessous :

La mise en œuvre du projet fera l'objet d'un suivi des travaux et d'une réception par le SIVY.

**Il est proposé** au comité syndical :

- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires pour l'acceptation et la réalisation des travaux (convention, devis, ...)
- d'imputer la dépense à l'article 615231 du budget 2022 ;
- d'informer les délégués du montant réel des travaux lors du Conseil Syndical suivant la dépense.

<b>Proposition financière du projet</b>	<b>4 500,00 € HT</b>
TVA (20 %)	900,00 €
<b>Total estimatif (TTC) de la participation du SIVY au projet</b>	<b>5 400,00 € TTC</b>

Pour : \_\_\_\_\_  
Contre : \_\_\_\_\_  
Abstention (s) : \_\_\_\_\_

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- **Travaux Communaux 2022 Sainte Solange**

## CS 29/03/2022 - DELIBERATIONS



Délibération présentée par Madame DESGUIN

### **Action ponctuelle : Renaturation de l'Ouatier à Sainte Solange**

Le Président expose :

Lors de prospections dans le cadre de l'étude bilan du SIVY, les agents du syndicat et le bureau d'étude en charge de l'étude bilan, ont constaté la dégradation (naturelle) des boudins végétalisés installés en 2016 pour maintenir la berge recrée, mettant à jour des pieux et des attaches en fils de fer. Ces derniers pouvant créer quelques désordres hydrauliques, morphologiques (érosion des banquettes – favorise les embâcles), ainsi qu'un risque d'accident (jeux...), il est proposé de retirer ces éléments.



Considérant la consistance du projet : retrait des pieux et attaches en fil de fer sur 70 m et apport d'une recharge granulométrique (cailloux) en lieu et place des boudins végétalisés ;

Prenant en considération que le projet fait partie du bon suivi des actions réalisées par le SIVY en faveur de l'Etat écologique ;

Considérant que ce projet rentre intégralement dans les compétences du SIVY, soit : « restauration/amélioration des milieux aquatiques » et « prévention des risques inondations » ;



## CS 29/03/2022 - DELIBERATIONS



Le Syndicat prendra en charge le montant associé sur la base de l'estimatif ci-dessous :

<b>Proposition financière du projet</b>	<b>2 000,00 € HT</b>
TVA (20 %)	400,00 €
<b>Total estimatif (TTC) de la participation du SIVY au projet</b>	<b>2 400,00 € TTC</b>

La mise en œuvre du projet fera l'objet d'un suivi des travaux et d'une réception par le SIVY.

**Il est proposé** au comité syndical :

- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires pour l'acceptation et la réalisation des travaux (convention, devis, ...) ;
- d'imputer la dépense à l'article 615231 du budget 2022 ;
- d'informer les délégués du montant réel des travaux lors du Conseil Syndical suivant la dépense.

Pour : —  
Contre : —  
Abstention (s) : —

Monsieur DUBOIS (Communauté de Communes Terres du Haut Berry – Commune de Sainte-Solange) précise que la commune ne s'était pas rendu compte de la situation, et avait sollicité récemment le SIVY en raison de Saules qui poussaient sur la banquette et gênaient désormais le stationnement.

Monsieur JOLIVET explique que le boudin était une protection temporaire, en attendant que la berge se maintienne par sa végétalisation. Qu'une inconnue résidait sur le délai de dégradation de cet aménagement par rapport à sa composition, puisque le SIVY avec l'entreprise, avait choisi de créer cet aménagement sur site au lieu de faire venir un aménagement tout fait (Marcanterra) avec des risques de propager des espèces invasives. Le SIVY n'a pas été interpellé au moment du délitement de l'aménagement.

Monsieur ROMAIN (Communauté de Communes la Septaine) demande qui était à l'origine des travaux. Monsieur JOLIVET précise que le SIVY était porteur des travaux.

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

## - Parcours pédagogiques

# CS 29/03/2022 - DELIBERATIONS



Delibération présentée par Monsieur BENOIT

## Parcours pédagogiques

Le Président expose :

La sensibilisation du grand public aux enjeux de la préservation des milieux aquatiques est une mission que le syndicat veut remplir par le biais de développement de parcours pédagogiques.

À destination du grand public, il s'agit notamment de permettre la découverte des paysages, de la biodiversité et du fonctionnement des milieux locaux, à travers la mise en place de parcours équipés de supports ludiques, **réalisés selon une philosophie de sobriété technique et économique, en créant des synergies entre acteurs locaux.**

Montant estimé : 20 000 € (hors subvention) [conception]

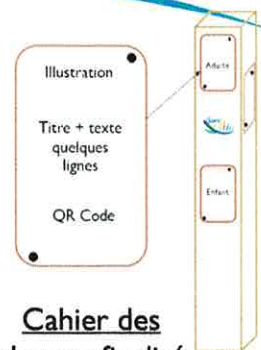
Sollicitation de la Région (via le PETR) pour un financement à hauteur de 50%

➤ **Déploiement « à la carte » dans les communes :**

- 4 à 6 bornes / secteur
- Choix entre une vingtaine de thèmes + plaquettes jeux enfants
- 1 borne systématique portant sur les sécheresses et crues pour avoir une situation (en direct) de la situation des débits et niveaux des nappes

**Il est proposé** au comité syndical :

- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires pour la réalisation et mise en place des parcours pédagogiques (devis, conventions, demandes de subvention...);
- d'imputer la dépense à l'article 6238 du budget 2022.



Cahier des charges finalisé



Pour : \_\_\_\_\_  
Contre : \_\_\_\_\_  
Abstention (s) : \_\_\_\_\_

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Monsieur JOLIVET précise que cette délibération fait suite au stage de Mélissa. Qu'actuellement le cahier des charges est à la relecture et validation des élus pour demander des devis aux locaux.

Monsieur JOLIVET indique que les rencontres avec différentes communes rencontrées précédemment (Marmagne, Berry-Bouy, Avord...) ont fortement influencé le contenu du projet. Il évoque la notion de « corridor pédagogique » à partir de panneaux différents et complémentaires entre communes voisines. Enfin, il est indiqué que le déploiement pourra se faire sur une ou deux commune(s) « tests » en 2022, puis 2 ou 3 communes/an par exemple.

## MODIFICATION DES STATUTS



### Réunion du groupe de travail, à St-Eloy-de-Gy, le 22 février

Clé de représentativité retenue selon les critères suivants :

- 50% répartition des linéaires de cours d'eau entre EPCI
- 50% répartition de la surface du bassin du SIVY entre EPCI

Mini : 1 Max : 50% -1 - Arrondi par défaut Nombre total d'élus : 60

#### Deux clés validés, relevé des décisions :

EPCI	Nombre délégués 2021	Scénario retenu
BERRY LOIRE VAUVISE	1	1
BOURGES PLUS	8	13
LA SEPTAINE	11	11
SAULDRE ET SOLOGNE	1	2
TERRES DU HAUT BERRY	25	24
VIERZON SOLOGNE BERRY	6	9
TOTAL	52	60

**Délai pour vérifier les données de bases et méthodes de calculs avec la Préfecture**

## MODIFICATION DES STATUTS



### Réunion du groupe de travail, à St-Eloy-de-Gy, le 22 février

#### Deux clés validés, relevé des décisions :

Clé de représentativité retenue selon les critères suivants :

- ✓ 7.5% potentiel fiscal \* surface de l'EPCI dans le bassin de l'Yèvre
- ✓ 87.5% population corrigée
- ✓ 5% linéaire cours d'eau de l'EPCI / linéaire de cours d'eau du bassin de l'Yèvre

EPCI	Clé cotisation 90% pop corrigée + 10% lin (clé actuelle)	base 170 000 euros /an (actuel, obsolète)	7.5% Potentiel fiscal*surface BV + 87.5% Population corrigée + 5% linéaire cours d'eau (actuel, obsolète)
BERRY LOIRE VAUVISE	0.09%	157.30 €	0.14% 234.06 €
BOURGES PLUS	58.37%	99 229.40 €	54.35% 92 394.63 €
LA SEPTAINE	7.80%	13 262.10 €	8.06% 13 706.04 €
SAULDRE ET SOLOGNE	0.61%	1 042.70 €	1.20% 2 035.47 €
TERRES DU HAUT BERRY	19.88%	33 788.60 €	22.43% 38 135.63 €
VIERZON SOLOGNE BERRY	13.25%	22 519.60 €	13.82% 23 494.17 €
TOTAL	100%	170 000 €	100.00% 170 000.00 €

**Délai pour vérifier les données de bases et méthodes de calculs avec la Préfecture**

Messieurs ROMAIN (Communauté de Communes la Septaine) et BOUGRAT (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) interpellent sur le fait que les scénarios retenus favorisent Bourges Plus : plus de délégués et moins de cotisation.

Monsieur BLOND répond que, effectivement, ces chiffres se rapprochent de ce qu'ils devraient être selon la mise à jour des critères à l'échelle intercommunale, depuis 2018, puisque l'agglomération comprend des communes comme Trouy ou le Subdray qui, bien que sur le bassin de l'Yèvre n'ont pas d'élus représentés à ce jour, et la mise à jour des données surfaces, cours d'eau et population (INSEE) sont en faveur de l'Agglomération de Bourges. Monsieur BLOND rappelle que l'Agglomération apporte également une contribution financière indirecte, en octroyant une subvention au SIVY pour la location de ses bureaux.

Monsieur JOLIVET précise que l'Agglomération cotise en réalité davantage qu'elle ne devrait depuis 2018, les simulations présentées se rapprochent davantage des valeurs actuelles.

Monsieur BENOIT aborde les perspectives financières :

## STRATÉGIE FINANCIÈRE ET PROJETS



### Perspective financière :

**Estimation de la capacité financière (en autofinancement) du SIVY pour mener des projets : travaux et études liés au Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations = 60 à 70 000€ / an selon des bases « actuelles ».**

- **Perspective à hauteurs d'environ 2 Millions d'euros / 6 ans pour des projets financés à hauteur de 20% par le SIVY.**



Monsieur BENOIT invite à mener une réflexion pour une augmentation des cotisations annuelles, en passant de 170 000 à 200 000€/an si le conseil souhaite engager des projets ambitieux, en précisant souhaité être transparent et prévoyant en évoquant le sujet dès maintenant pour 2023 voire 2024.

M. PINSON (Communauté de Communes Terres du Haut Berry – Commune d'Humbligny) évoque les précautions à prendre sur les charges des collectivités.

M. BENOIT indique être conscient des augmentations des dépenses actuelles que rencontrent toutes les collectivités et notamment celles non anticipées comme le carburant.

Un élu demande si une augmentation de 30 000 euros/an correspond bien à une capacité accrue d'environ 1 million d'euros de projet ? En évoquant l'intérêt de voir la répartition induite par collectivité.

M. BENOIT confirme dans le cas de projets financés à hauteur de 80% (180 000 euros sur 6 ans).

M. JOLIVET précise que l'équipe du SIVY développe actuellement des perspectives projets (CTMA et projet PEP (inondation)) sur les bases financières actuelles qui limiteront fortement les capacités d'interventions, considérant une période inter-programme courte, qui permettra de générer peu de trésorerie, l'accroissement des matières premières d'environ 30 % ou encore les travaux sur les grands ouvrages, onéreux et bénéficiant de financement potentiellement moins importants.

Les agents du SIVY travaillent également à optimiser les process de certaines interventions, par exemple en mobilisant davantage l'existant sur place, en demandant aux communes de bénéficier de plateformes de stockages, etc....

Monsieur JOLIVET mentionne l'avancement de l'étude bilan :

## STRATÉGIE – ETUDE BILAN

### Perspectives techniques (GEMA) – Etude Bilan

Retro-planning envisagé du projet

Fév. 2022	Mai-juin 2022	Sept-oct. 2022	Oct.-fév. 2023	2023	2024 - 2025	2026 - 2028
Phase 2		Phase 3	Organisation SIVY	Année 1 du CTMA	Années 2 et 3 du CTMA	Années 4 à 6 du CTMA
Diagnostic			Développement de projets		Démarrage du programme d'actions..	

- Travail sur les indicateurs depuis janvier, avec les partenaires
- Premières prospections terrain (45km), prévues en avril

## STRATÉGIE FINANCIÈRE ET PROJETS

### Exigence des financeurs : développer une stratégie SIVY pour 6 ans (validées le 2 mars)

Masse d'eau de surface du territoire

**ENJEU A :** Préservation et restauration des milieux humides, aquatiques et de la biodiversité

**ENJEU B :** Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et limitation de la sévérité des étages

**ENJEU C :** Amélioration de la qualité de l'eau

Enjeux D et E

Priorisation des masses d'eau

**Légende**

- Réseau hydro
- Priorisation
- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3

Assec réguliers

Monsieur JOLIVET évoque les principaux travaux en cours dans le cadre de la construction du futur programme d'intervention, avec notamment les indicateurs, supports à la mise en place d'une « stratégie », étape primordiale pour les financeurs réunis au sein du Comité de Pilotage du projet.

## STRATÉGIE FINANCIÈRE ET PROJETS

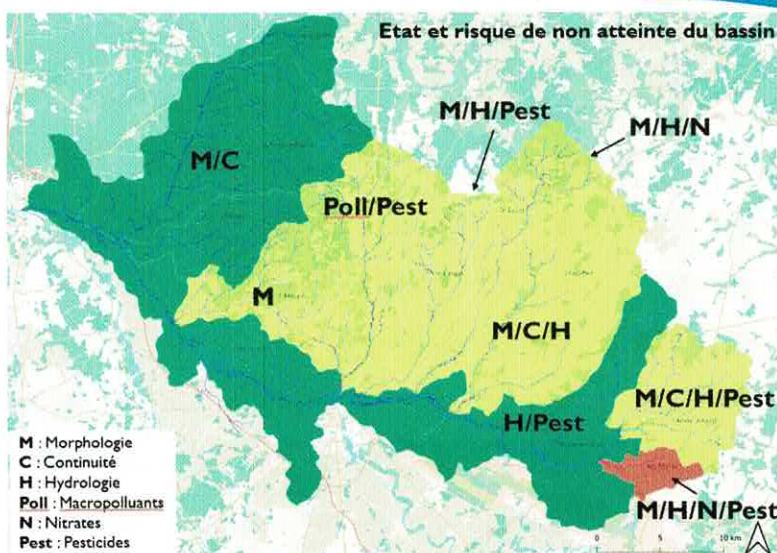


### Exigence des financeurs : développer une stratégie SIVY pour 6 ans (validées le 2 mars)

Grandes orientations	Enjeux	Objectifs stratégiques	Catégorie d'actions/Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> <li>• BIODIVERSITE</li> <li>• CHANGEMENT CLIMATIQUE</li> <li>• PATRIMOINE NATUREL</li> <li>• PAYSAGES</li> </ul>	ENJ A : Préservation et restauration des milieux humides, aquatiques et de la biodiversité	OBJ A1 : Restaurer les écosystèmes aquatiques OBJ A2 : Restaurer les têtes de bassin versant OBJ A3 : Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	-Restauration de l'hydromorphologie pour retrouver toutes les capacités des écosystèmes (reméandrage, retalutage, réduction de section, diversification des écoulements, débouage...) -Maintien d'une biodiversité (restauration de la ripisylve, corridors écologiques) -Préserver et restaurer l'état des berges (limiter le piétinement et la dégradation du cours d'eau par l'élevage) -Actions sur ouvrages et plans d'eau (effacement d'ouvrages, aménagements, restauration des lits de cours d'eau...) -Actions pour la préservation d'espèces sensibles
	ENJ B : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et limitation de la sévérité des étiages	OBJ B1 : Préserver et restaurer les zones d'expansion de crues en prévention des inondations OBJ B2 : Restaurer les annexes hydrauliques / milieux humides OBJ B3 : Améliorer l'hydrologie des cours d'eau OU Diminuer l'intensité des assècs	-Restauration de l'hydromorphologie pour ralentir les écoulements, reconnecter le lit à sa nappe et soutenir l'étiage (rehaussement de lit, retraits de merlon, remise en fond de vallée, diversification des écoulements, débouage...) -Restauration des zones humides liées aux cours d'eau -Restaurer/préserver/valoriser les annexes hydrauliques / bras morts -Limiter l'impact des plans d'eau sur les milieux humides -Etudier/inventorier les zones humides -Favoriser l'infiltration plutôt que le ruissellement
	ENJ C : Amélioration de la qualité de l'eau	OBJ C1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles épuratrices OBJ C2 : Limiter les transferts - pollutions diffuses	-Restauration de l'hydromorphologie pour accentuer l'auto-épuration (restaurer la couche hyporhérique, diversification des écoulements) -Créer/restaurer des zones humides / espaces rivulaires tampons (mares, dépressions, ...) -Renforcer la gestion/plantation d'une ripisylve efficace -Limiter les embâcles problématiques ou polluants et les déchets en cours d'eau -Etudier les processus de transferts
	ENJ D : Renforcement de la surveillance analytique	OBJ D1 : Agir dans un contexte de changement climatique OBJ D2 : Poursuivre une dynamique multi-partenarial OBJ D3 : Elaborer un suivi des actions des enjeux A/B/C	-Mise en place complémentaire du suivi des milieux -Mettre en place d'un suivi transversal et des dynamiques des actions des territorialisées (CTMA GROUPE MOUO, CTGOOL, PTGE, Plantons et decors...) -Renforcement des liens avec les structures opérantes aux suivis (suivi FDAAPPMA, BRGM, DREAL, ...) -Suivre pour mieux anticiper et s'adapter aux effets du changements climatiques (espèces invasives et biodiversité, suivi des assècs complémentaire au réseau ONDE, ...) -Poursuivre les dynamiques de suivi CTMA 1 > 2 -Mesures de suivi de la qualité biologique et physico-chimique adaptées aux actions des enjeux A/B/C
	ENJ E : Animation et fédération autour du projet	OBJ E1 : Animer le programme d'actions avec les acteurs du territoire OBJ E2 : Assurer le suivi et l'évaluation du contrat OBJ E3 : Communiquer les actions et les bonnes pratiques OBJ 12 : Valoriser les initiatives (privées, publiques) et sensibiliser le public	-Actions de communication/sensibilisation (réunion publique, panneau pédagogique, flyer, encart, bulletins municipaux...) -Poste de technicien(ne)s / animateur(trice) / assistant(e) administratif(ve) -Mettre en place un outil de suivi du contrat

La stratégie développer sur le territoire élargit le champ d'intervention du syndicat par rapport au précédent programme 2016-2021, en abordant les enjeux liés aux pollutions diffusent, aux têtes de bassins, zones humides, assèchements et réchauffement climatique.

## STRATÉGIE FINANCIÈRE ET PROJETS





## POINT TECHNIQUE



### Etat d'avancement concernant plusieurs ouvrages hydrauliques du territoire

✓ **Seuil de la Salarderie (Aubinges)**

Avenant et complément d'étude d'INGEROP, journée terrain le 28 mars

➤ Affiner les données, sondages et identification des zones humides

(Visite du site à l'attention des financeurs le 2 mars)



Identification zone humide amont (ancienne peupleraie communale)

## POINT TECHNIQUE



### Etat d'avancement concernant plusieurs ouvrages hydrauliques du territoire

✓ **Seuil de la Salarderie (Aubinges)**

Avenant et complément d'étude d'INGEROP, journée terrain le 28 mars

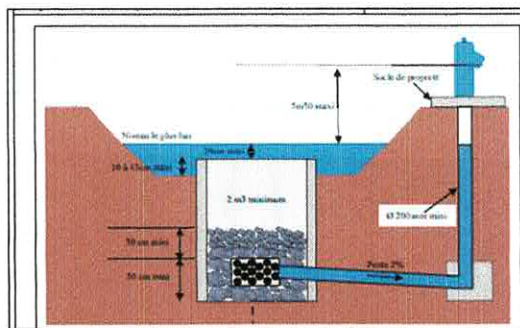


✓ **Plan d'eau des Noues (Vouzeron) – Effacement accidentelle 2019 et perspectives**

Réunion ONF, DDT, SIVY le 21 mars.

**Le SIVY prévoit la restructuration du cours d'eau (restauration) et souhaite engager une démarche technique sur l'enjeu de l'augmentation des risques incendies liés au climat.**

➤ **Etudier et mettre en œuvre des solutions alternatives aux plans d'eau par rapport aux feux de forêts**



Monsieur BENOIT indique que le Département vient d'être considéré comme territoire à risque incendie feux de forêts.

Monsieur BOUGRAT (Communauté de Communes Terres du Haut Berry – Commune de Brécy) aborde la complexité de travailler sur ce territoire, avec la limitation des accès et les incivilités liées aux remplissages illégaux de plans d'eau le week-end au dépend des milieux.

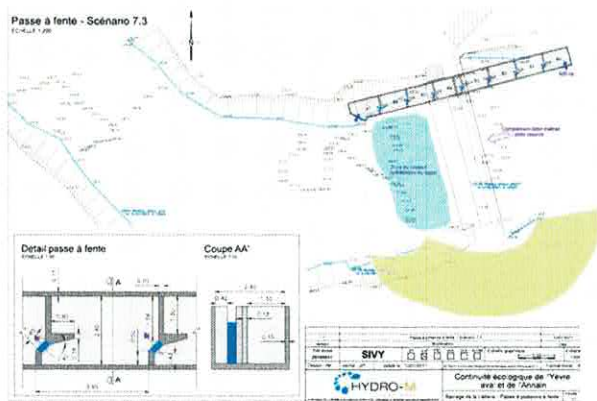
## POINT TECHNIQUE



### Etat d'avancement concernant plusieurs ouvrages hydrauliques du territoire

#### Clapet de la Laiterie (Mehun-sur-Yèvre)

- ✓ Devis réparation par la municipalité, échange Hydro-Concept + DDT et AELB
- ✓ Budgétisation 2022 travaux par la commune
- ✓ La DDT sollicite la régularisation de l'ouvrage (continuité écologique)
- ✓ Réunion à organiser avec les partenaires



## POINT TECHNIQUE



**Recensement d'actions non structurantes, des opportunités et synergies dans le cadre des différents enjeux que souhaite aborder le SIVY.**

Point sur les ouvrages de la voirie RD pour envisager des actions avec le CD18, actions plantations, invasives, zones humides avec le CEN



**Intégrons des volets participatifs et innovants au prochain programme du SIVY (déchets, inventaires, ...).**

**À nous les bonnes idées !**

**Inventaire participatif**  
Appel aux habitants et propriétaires du territoire dans le cadre du recensement des sources et fontaines.

*Préserveons nos sources et fontaines*

Le territoire du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Cisse de l'Anglois et de la Cisse (SMABAC) dispose d'un vaste réseau hydrographique. En amont de ce réseau se trouvent les sources et les fontaines, elles font partie du patrimoine local mais, à ce jour, sont parfois oubliées, négligées et délaissées. Ces marqueurs naturels, elles, méritent d'être entretenus et ainsi garantir une liaison de leur débit vers leur accouchement.

Le SMABAC porte un programme de restauration des sources et fontaines sur ses territoires versants. Les objectifs de ce programme sont tout d'abord un recensement et une localisation précise des sources et fontaines à l'échelle du territoire afin de pouvoir restaurer une fontaine et un réseau de réparation.

De fait, le Syndicat sollicite votre aide afin de nous communiquer la localisation des sources et fontaines, qu'elles soient encore visibles ou non, dont vous avez connaissance à votre échelle, que ce soit de la propriété de la commune et des environs. Afin de nous aider dans ce programme nous nous invitons à nous transmettre vos informations par mail à l'adresse [siv@smabac.com](mailto:siv@smabac.com) ou par téléphone.

Votre adresse peut apparaître sur une liste de contacts à adresse ouverte.  
SMABAC - 1 rue du Général de Gaulle - 45200 Fleury-et-Geny

**Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration !**

*réponses attendues jusqu'au 30 avril 2022*

SMABAC - SIVY - CEN  
www.siv@smabac.com - www.cen45.com

Monsieur JOLIVET mentionne la rencontre du SIVY avec la Fédération des Chasseurs du Cher et FREDON concernant les cages à ragondins :

## POINT CAGES A RAGONDINS



### Le SIVY met à disposition (achète) des cages pour les communes / associations

- ✓ **Budget annuel associé : 1 080€** (reliquat des activités du SIAAVY)
- ✓ **Utilisation : 4 à 6 cages / an** (≈ 300€/an)

**2021 : diversification de la ligne budgétaire associée** (conception et prêt de filets pour la rétention des boutures lors des campagnes d'arrachages de Jussie / Myriophyle dans les Marais de Bourges.



### Sollicitation de la Fédération des Chasseurs 18 / FREDON en 2022

#### Programme de lutte contre les Ragondins

**Proposition d'un abonnement : 500 euros à 2500 euros** (selon la population du bassin) et communes et EPCI déjà adhérentes (≈ 2 000 à 2 300€ pour le SIVY selon le bilan des engagements des communes

- Prêts et remplacements de cages inclus (conditions)
- Dédommagement de piègeurs engagés (2€ / RAEE)
- Formation (1/2journée / an) + réduction formation FREDON...



#### **Coût et gestion/logistique trop complexe à l'échelle du SIVY**

- Davantage appliquer à une adhésion communale

Contact : [contact@fredon-centre.com](mailto:contact@fredon-centre.com) / 06 08 73 22 88

*Monsieur BOUGRAT (Communauté de Communes Terres du Haut Berry – Commune de Brécly) indique un manque de communication des communes – EPCI sur la chasse aux ragondins et indique qu'un panneau de communication pourrait être envisagé pour expliquer aux riverains qui dégradent parfois les cages.*

*Monsieur JOLIVET répond faire remonter l'information à la Fédération des Chasseurs du Cher, et indique qu'une réflexion pourra être menée au sein de l'équipe du SIVY.*

Monsieur JOLIVET évoque ensuite le trophée Life Artisan (adaptation au changement climatique) concernant les travaux de Saint-Martin-d'Auxigny. Il précise dans le cadre de cette remise la réalisation d'une vidéo disponible sur le site internet du SIVY : <https://www.vallee-yevre.com/single-post/les-projets-du-sivy-r%C3%A9compens%C3%A9s-par-les-troph%C3%A9es-de-l-adaptation-au-changement-climatique-2022> .

Monsieur BENOIT explique que cette reconnaissance vient clore plusieurs années de travail, et salue l'engagement des agents au quotidien. (Applaudissements).

# LE SIVY, LAURÉAT 2022 DU TROPHÉE LIFE ARTISAN ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



## LE SIVY, LAURÉAT 2022 DU TROPHÉE LIFE ARTISAN ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (TROPHÉE NATIONAL – PROJET EUROPÉEN) – OFB / ADEME / UICN, ...

**De nombreuses sollicitations :** Expo fil d'eau à Vignoux en avril, LEGTA du Subdray, demande visites Poly-Tech Tours en juin, Agglo de Bourges, Printemps de l'écologie à Bourges, intervention LIFE ARTISAN, Sollicitation Biodiv'tour de la Région ...

Mise en valeur du territoire mais temps agent non négligeable

Monsieur JOLIVET évoque brièvement la présentation des projets en cours :

## DES PROJETS EN COURS EN BREF...



✓ Démarrage du stage de Paul CHARONNAT à Baugy, réunion le 23 mars

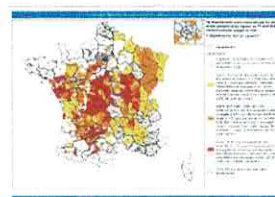
✓ Implication SIVY pour l'étude CAYAC, avec le BRGM dans le cadre des travaux du SAGE

➤ Protocole à mettre en œuvre sur la perméabilité des sols (prochain échange avec le BRGM à partir du 28 mars)



✓ Participation Arrêté Cadre Sécheresse 2022 > 2024

- Commission indicateurs
- Commission agricole
- Commission ONDE



✓ Le SIVY invité à faire des propositions sur le projet de nouvelles Aires Protégées (réunion du 18 mars)

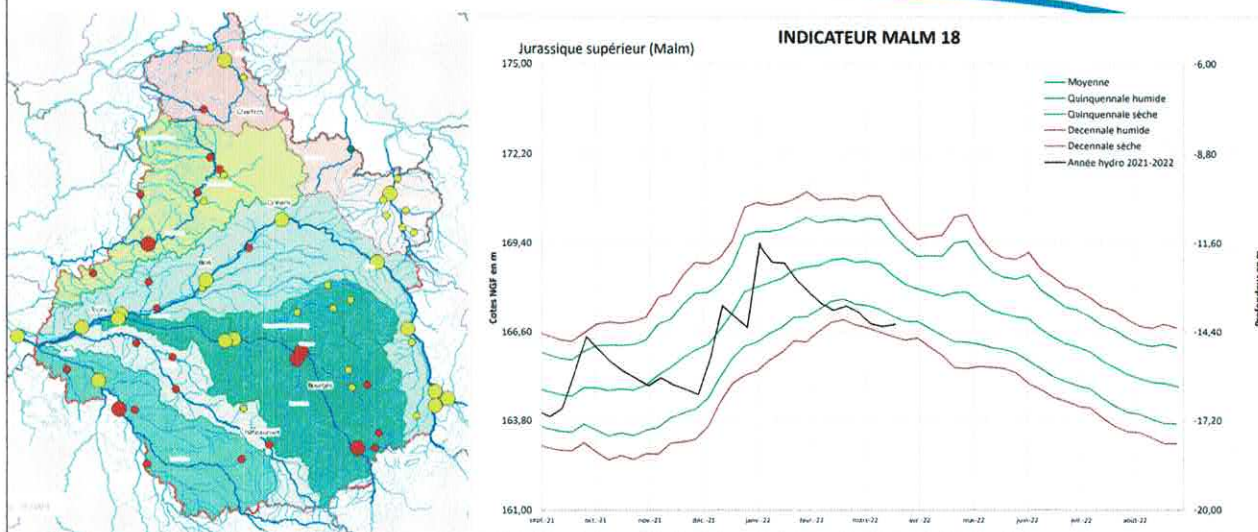
✓ Modèle hydraulique EPLoire transmis au SIVY (Remblais)

✓ Réunion SIVY 2022 des associations (à programmer pour le mois d'avril – mai)

✓ Réunion SIVY-SAFER à venir : accompagner le SIVY ou les communes sur les sites à enjeux

Monsieur JOLIVET termine par le point sur la ressource et l'agenda :

## POINT SUR LA RESSOURCE



- ✓ Réduction de 20% au 30 mars du volume lié à l'irrigation agricole sur le territoire Yèvre-Auron
- ✓ **Tendance Meteo France (de mars à mai 2022) :**
  - **70% plus chaud que la normale (20% normale / 10% plus froid)**
  - **50% plus sec que la normale (25% normale / 25% plus humide)**

Peu de perturbations en France, prévisions plus humides que la normale sur le nord de l'Europe.

Monsieur JOLIVET présente la vidéo sur le suivi des milieux aquatiques : <https://www.vallee-yevre.com/single-post/comment-d%C3%A9fini-on-l-%C3%A9tat-des-milieux-aquatiques-sur-le-bassin-de-l-y%C3%A8vre> .

Monsieur JOLIVET invite les délégués à se rapprocher des techniciens pour toute question à l'échelle intercommunale et communale.

Monsieur BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant la présentation et remercie les élus pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 21h00.

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher

12 AVR. 2022

Le Président  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA VALLEE D'YEVRE  
Siège : Mairie de BOURGES



Monsieur Gilles BENOIT